

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE7<sup>ème</sup> séance de l'année 2017

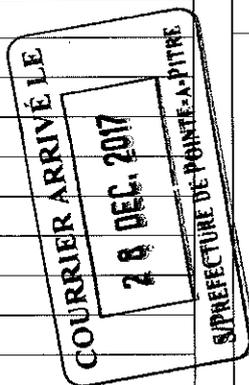
Mercredi 13 décembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.12.07/484

**Requalification et dynamisation économique  
de la Zone d'Activités Economiques (ZAE)  
du centre-ville de Pointe-à-Pitre :  
Actualisation du plan de financement**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 13 décembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 décembre 2017.

Présents : 32		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	8 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	



Excusées représentées : 2
<u>Vice-Présidente :</u> Mme Claudine CHALUS (12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procuration à M. Georges DAUBIN
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Josiane GATIBELZA Procuration à M. Jacques BANGOU

Excusés non représentés : 5
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Georges BREDENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Chazy CIRANY Mme Solange LEBLANC

Absents : 11
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL Mme Juliana FENGAROL M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN Mme Kitty WALPO Mme Nadège THEOPHILE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

*Madame Murielle JABES*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU le Code des Marchés publics;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 en date 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/353 en date du 23 novembre 2016 portant réactualisation de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2016.03.03/260 en date du 9 mars 2016 portant autorisation au Président de CAP Excellence de solliciter des demandes de subventions dans le cadre du projet de requalification de la zone d'activités économiques du centre-ville de Pointe-à-Pitre;
- VU la délibération n°2016.04.01/80 en date du 4 mai 2016 portant approbation du Schéma Directeur de Développement Economique (SDDE) de CAP Excellence et de son Plan d'Actions Stratégiques Economiques Communautaires (PASEC);
- VU la délibération n°2016.10.02/94 en date du 19 octobre 2016 portant sur l'attribution du marché de contrat de mandat publique pour la requalification de la zone d'activités économiques du centre-ville de Pointe-à-Pitre;
- VU la délibération n°2017.03.02/396 en date du 29 mars 2017 portant approbation du Plan Pluriannuel d'Investissements 2017-2022 de la de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;

**Considérant** le rapport du Président;

Suite à une demande de subvention déposée au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement actualisé ci-après :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Etudes	300 000	FEDER/FISAC (30%)	931 500
Travaux	2 655 494	REGION (20%)	621 000
		FNADT (3%)	100 000
Rémunération du mandataire	149 506	CAP Excellence (47%)	1 452 50
<b>Total</b>	<b>3 105 000</b>	<b>Total</b>	<b>3 105 000</b>

Après en avoir délibéré;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1** – D'approuver le plan de financement actualisé ci-après relatif à l'opération de requalification de la zone d'activités économiques du centre-ville de Pointe-à-Pitre :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Etudes	300 000	FEDER/FISAC (30%)	931 500
Travaux	2 655 494	REGION (20%)	621 000
		FNADT (3%)	100 000
Rémunération du mandataire	149 506	CAP Excellence (47%)	1 452 500
<b>Total</b>	<b>3 105 000</b>	<b>Total</b>	<b>3 105 000</b>

**ARTICLE 2** – D'autoriser le Président à solliciter tous les financements nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

**ARTICLE 3** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 4** – Le Président, le Directeur Général, de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 22 décembre 2017

P° le Président absent et par délégation



Le 3<sup>ème</sup> Vice-Président

Rosan RAUZDUEL

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 27 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 20 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 20 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 20 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 20 DEC. 2017

